

DELIBERATION n° CS 17 11 20
Séance du mardi 24 novembre 2020

TARIF DE LA PRODUCTION EAU
POUR L'ANNEE 2021

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 03

Date de la convocation

Le 16 novembre 2020

Date d'affichage

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Lors du DOB 2020, le Président avait présenté au Comité Syndical, une modification de calcul de la tarification de production d'eau :

- Une part fixe calculée au prorata du nombre d'habitants ou d'abonnés, établie sur la base des coûts d'investissement de chaque unité de production ;
- Une part variable au m3 produit, établie sur la base des coûts d'exploitation des usines ;

Le président propose au comité syndical de reporter l'entrée en vigueur de la nouvelle assiette de calcul pour l'établissement du tarif. Ainsi pour 2021, le tarif de production est proposé à l'identique de celui de 2020 :

- 0.61€HT/m3 produits pour le SIAEP de Beaumarchés, le SIAEP de Saint Michel et le Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros
- 0.61 €HT/m3 produits + 0.04€/m3 produits au titre du réservoir pour le SIAEP de Vic-Fezensac

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur le maintien du tarif de production en 2021.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- **D'adopter le prix de vente de la production de l'eau en 2021, aux adhérents à la carte « production d'eau potable » tel que présenté ci-dessus ;**

Le Président
Francis DUPOUEY